



Publier un dossier thématique dans *Captures*

Présentation de la revue

Dédiée à la publication de travaux consacrés aux figures, théories et pratiques de l'imaginaire, sans limitations territoriales ou nationales, *Captures* est la revue de Figura, le Centre de recherche sur les théories et les pratiques de l'imaginaire, fondé en 1999 à l'Université du Québec à Montréal. C'est une revue savante à comité de pairs (RAC) qui, paraissant deux fois l'an (au printemps et à l'automne), publie des articles à la croisée des études littéraires et cinématographiques, des sciences humaines, de l'histoire de l'art et de l'architecture, ainsi que des arts visuels et médiatiques.

Les articles publiés mettent en valeur, sur le plan théorique ou analytique, la dimension culturelle des rapports que le sujet entretient avec le monde contemporain. Cette relation s'établit à travers des figures et des mythes, des fictions et des croyances, des représentations sociales et des mutations technologiques, des textes et des images, des lieux et des interfaces numériques, autant de formes et de phénomènes constitutifs d'un imaginaire contemporain.

Chaque numéro de *Captures* se compose d'un dossier thématique dirigé par un·e responsable invité·e, ainsi que d'un ou plusieurs articles hors dossier. La rubrique « Actualités » réunit des comptes rendus d'expositions, de livres ou de manifestations scientifiques ou culturelles. La publication de ces textes est indépendante de la périodicité de la revue.

Composition d'un dossier thématique

Un dossier thématique dirigé par un·e ou plusieurs responsable·s invité·e·s constitue le noyau dur de chaque numéro de *Captures*. Chaque dossier thématique compte **entre huit et dix contributions inédites** préalablement soumises à un processus d'évaluation par les pairs à double insu. D'une longueur de **5000 mots** environ, chacun des articles présente un traitement original de la thématique initiée par le ou la responsable invité·e. Un **texte de présentation** signé par le ou la responsable invité·e (**1500 à 2000 mots**) ouvre chaque dossier thématique.

Chaque dossier thématique inclut en outre une **section « Contrepoints »** rassemblant au minimum **cinq propositions artistiques ou littéraires** en dialogue avec le thème ou les articles proprement dits du dossier. Un contrepoint peut soit être un court texte de création, soit présenter une ou des œuvres visuelles ou littéraires aptes à nourrir la réflexion ou à élargir les perspectives. D'une longueur de **500 mots** environ, ces propositions ne sont pas soumises à l'évaluation par les pairs. Le ou la responsable du dossier thématique peut assumer la direction de cette section ou, en accord avec l'équipe de rédaction de la revue, en confier la charge à une autre personne.

Enfin, des **comptes rendus** d'ouvrages ou d'événements récents liés au thème étudié, des **entrevues** avec des acteurs ou actrices majeur·e·s du domaine ou des **essais** d'artistes et d'écrivain·e·s faisant un retour sur leur propre pratique peuvent aussi agrémente un dossier dans *Captures*. Ces contributions ne sont pas soumises à l'évaluation par les pairs.

Tout article ou contrepoint à paraître dans *Captures* doit être accompagné de **contenus médiatiques** (images, vidéos, ou enregistrements audio numérisés) dûment crédités, comprenant au minimum une image fixe de bonne qualité qui lui servira de signature visuelle. **Entre quatre et dix œuvres ou documents médiatiques** doivent accompagner chaque article du dossier, **entre un et huit** pour les contrepoints.



Soumettre un dossier thématique

Avis d'intention

Le ou la responsable du dossier dépose un avis d'intention de **500 mots** à revuecaptures@gmail.com, pour manifester formellement son intérêt de publier un dossier dans *Captures*.

L'avis d'intention inclut une brève présentation et problématisation du thème choisi ainsi qu'une liste des contributeur·trice·s pressenti·e·s, les titres provisoires et, si possible, des résumés des contributions envisagées.

Le comité de rédaction de *Captures* dispose d'**un mois** pour évaluer cette initiative et y répondre avec commentaires.

Proposition de dossier

Après la réception des commentaires du comité de rédaction, le ou la responsable du dossier a **deux mois** pour soumettre une proposition de dossier en bonne et due forme.

Celle-ci esquisse la problématique de façon approfondie, délimite le corpus, les objectifs poursuivis, la méthodologie privilégiée et les enjeux théoriques tout en les liant à la politique éditoriale de la revue. La proposition inclut, en plus de cette présentation raisonnée du thème choisi, la liste des contributeur·trice·s retenu·e·s, leurs notices biobibliographiques et les résumés des contributions annoncées.

Le comité de rédaction de *Captures* dispose d'**un mois** pour évaluer la proposition de dossier et faire connaître son avis (favorable ou non) au ou à la responsable.

Un avis favorable suppose un **engagement réciproque des parties à réaliser le projet**.

Le comité de rédaction peut, le cas échéant, formuler ses recommandations ou réserves en vue de l'étape suivante.

L'équipe de rédaction de la revue s'entend avec le ou la responsable sur la date de parution et le calendrier de production du dossier intégral.

Dépôt du dossier complet pour évaluation

Le ou la responsable de dossier dépose, **environ neuf mois avant la date de parution** prévue, le dossier complet.

Le dossier complet soumis pour l'évaluation par les pairs comprend les articles, leurs contenus médiatiques et le texte de présentation du dossier.

Notes :

Les manuscrits doivent répondre aux critères de publication établis dans le **protocole de rédaction**. Ceux ne satisfaisant pas à ces exigences seront rejetés sans être soumis au comité d'évaluateur·trice·s.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir les droits de reproduction de contenus visuels ou autres pour la soumission d'un manuscrit. Toutefois, dans l'éventualité d'un accueil favorable à la publication du manuscrit, il revient à l'auteur·e d'effectuer les démarches pour faire l'acquisition des droits.



Les contributions à la section « Contrepoints » doivent être soumises à la revue au plus tard **trois mois avant la publication** du numéro.

Étapes de l'évaluation par les pairs

Le comité éditorial de la revue soumet chacune des contributions proposées à l'évaluation par les pairs à **double insu**. Un minimum de **deux mois** est accordé aux évaluateur·trice·s pour effectuer l'expertise, selon l'échéancier.

Les contributions sont évaluées en fonction des critères suivants : caractère inédit de la contribution, argumentation claire et développée, démonstration rigoureuse et corrélation avec les enjeux du dossier ou avec les orientations principales de la revue.

Les manuscrits évalués recevront la mention « accepté », « accepté avec modifications mineures », « accepté avec modifications majeures », ou « refusé ». Les commentaires des évaluateur·trice·s seront transmis aux auteur·e·s peu importe la mention obtenue.

Les contributions **acceptées telles quelles** paraissent lors du lancement du numéro.

Celles acceptées avec **corrections mineures** sont retournées aux auteur·e·s pour ajustements immédiats (à l'intérieur de deux ou trois semaines) et paraissent lors du lancement du numéro.

Les auteur·e·s de contributions acceptées avec **corrections majeures** disposent d'un délai de quatre à six semaines pour revoir leur texte en fonction des commentaires des évaluateur·trice·s. Ces contributions paraissent en principe lors du lancement du numéro. Si un travail supplémentaire important est exigé de la part de l'auteur·e, elles peuvent éventuellement faire l'objet d'une publication différée, postérieure à celle du dossier.

Les contributions **refusées** par les pairs ne paraîtront pas dans *Captures*.

Notes :

La soumission et l'évaluation des manuscrits se font de manière **anonyme**.

Le comité éditorial de la revue se charge d'éliminer les informations susceptibles de révéler l'identité de l'auteur·e ou son affiliation; l'auteur·e pourra toutefois faciliter cette opération en excluant du corps de son texte les mentions de soi explicites.

Les manuscrits sont évalués par des chercheur·e·s spécialisé·e·s dans le domaine de recherche abordé. Les évaluateur·trice·s sont sélectionné·e·s par le comité scientifique de *Captures*.

Dans le cas d'une décision non unanime, le manuscrit pourra être soumis à un·e troisième évaluateur·trice.

La **décision finale** de publication revient à la direction de la revue, à partir des évaluations et de l'avis du comité éditorial. Si la direction de la revue se trouve en situation de conflit d'intérêt par rapport à une soumission, la décision sera relayée au comité éditorial.

Quand un manuscrit est accepté avec certaines modifications, l'auteur·e s'engage à effectuer les corrections proposées dans les délais annoncés, sans quoi le manuscrit pourra ne pas être retenu pour publication.



Révision éditoriale

Toute contribution à paraître dans *Captures* est soumise à un processus de révision en vue d'assurer la qualité de la langue et la clarté du contenu. Dans le cas des textes évalués par les pairs, ce travail éditorial a lieu après le processus d'évaluation.

La révision est effectuée par le comité éditorial de la revue et fait appel à la collaboration de l'auteur·e de l'article et du ou de la responsable de dossier.

Les responsables de dossier et les auteur·e·s sont invité·e·s à vérifier les épreuves avant toute publication.

La décision finale de publication revient à la direction de la revue.

Engagements

Le ou la responsable d'un dossier accepté par le comité de rédaction de *Captures* s'engage à respecter le projet soumis à la revue, à fournir un dossier dont la composition est semblable à celle qui a été proposée et acceptée, ainsi qu'à produire les documents et images requis pour la date convenue.

Le ou la responsable d'un dossier s'engage à veiller à la qualité des contributions et à superviser la production dudit dossier jusqu'à sa publication complète. Il ou elle s'assurera notamment que les auteur·e·s connaissent et respectent le protocole de rédaction, répondent adéquatement aux demandes de corrections des évaluateur·trice·s et procèdent aux révisions éditoriales requises par la revue. Il ou elle agira tout au long du processus de production comme intermédiaire entre la revue et les auteur·e·s du dossier.

Le ou la responsable d'un dossier s'engage également à promouvoir, au sein de ses réseaux institutionnels, professionnels ou autres, la parution du numéro mettant en vedette son dossier.

En contrepartie, la revue s'engage à fournir le soutien technique et logistique nécessaire à la réalisation du dossier et éventuellement à suggérer des collaborations soumises directement à la revue.